



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

FEUILLE D'INFORMATION LES SESSIONS

MISE À JOUR - AVRIL 2011

1. MISSION

La Session du Comité International Olympique est l'assemblée générale des membres du CIO. Elle est l'organe suprême du CIO. Elle adopte, modifie et interprète la Charte olympique et ses décisions sont définitives. Si la Session peut déléguer des pouvoirs à la commission exécutive, toutes les décisions importantes sont prises par la Session, qui vote sur la base des propositions que lui soumet la commission exécutive. Si l'on considère la commission exécutive comme le "gouvernement" du CIO, la Session en est le "parlement".

La Session se réunit au moins une fois par an, pour une durée de deux ou trois jours. Les années où ont lieu les Jeux Olympiques, la Session se tient traditionnellement dans la ville organisatrice immédiatement avant ceux-ci. De plus, une Session extraordinaire peut être convoquée à l'initiative du président du CIO ou à la demande écrite d'au moins un tiers des membres du CIO.

Les principales prérogatives de la Session du CIO sont les suivantes :

- Elle élit le président du CIO, les vice-présidents, les autres membres de la commission exécutive et – sur proposition de cette dernière – les membres du CIO.
- Elle décide des modifications de la Charte olympique.
- Elle élit la ville hôte des Jeux Olympiques sept ans avant la tenue des Jeux en question.
- Elle décide de l'admission d'un sport au programme des Jeux Olympiques ou de son exclusion.
- Elle décide de la reconnaissance (ou de l'exclusion) des Fédérations Internationales, des Comités Nationaux Olympiques ou de

toute autre organisation sportive qui en a fait la demande.

- Elle décide des villes dans lesquelles se tiendront les prochaines Sessions (le président décide du lieu des Sessions extraordinaires).
- Elle approuve les rapports et comptes du CIO.

2. PROCÉDURES

Les principales procédures suivantes sont applicables pour les décisions prises par la Session du CIO :

- Le président ou, en son absence, le vice-président présent le plus ancien dans cette fonction préside la Session.
- Le quorum requis pour une Session est égal à la moitié du nombre total des membres du CIO plus un.
- Chaque membre dispose d'une voix et le vote par procuration n'est pas admis. Ne sont pris en considération ni les abstentions ni les votes nuls ou blancs.
- Les membres du CIO doivent s'abstenir de prendre part à un vote lorsque ce dernier porte sur une ville (Jeux Olympiques, Session, Congrès), une personne (membre du CIO) ou tout autre objet concernant le pays ou le CNO du pays dont ils sont ressortissants.
- Les décisions sont prises à la majorité des votants. Cependant, la majorité des deux tiers des membres présents à la Session est requise pour toute modification des principes fondamentaux et des Règles de la Charte olympique.
- L'élection d'une ville hôte se fait dans un pays ne présentant pas de ville candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en question.



- Une ville est déclarée élue lorsqu'elle obtient la majorité des votes exprimés. Si aucune ville n'obtient la majorité des suffrages au premier tour, celle qui a enregistré le moins de voix est éliminée et les membres du CIO procèdent à un autre tour de scrutin. La procédure se répète jusqu'à ce qu'une ville obtienne la majorité absolue.
- Le président, les vice-présidents et les membres de la commission exécutive sont élus par la Session, au scrutin secret, à la majorité des votants. Si aucun candidat n'obtient la majorité des suffrages au premier tour, celui qui a enregistré le moins de voix est éliminé et les membres du CIO procèdent à un autre tour de scrutin. La procédure se répète jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité absolue.

3. QUELQUES DÉCISIONS PRISES PAR LES SESSIONS DU CIO AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

102e Session, Lillehammer, février 1994

- Mise en place d'une procédure de présélection pour les villes candidates à l'organisation des XIXes Jeux Olympiques d'hiver en 2002.

103e Session, Paris, septembre 1994

- Adoption du Code médical qui a pour objectif d'unifier les divers moyens de lutte contre le dopage.
- Le triathlon et le taekwondo sont admis provisoirement au programme des Jeux de Sydney en 2000.

104e Session, Budapest, juin 1995

- Élection de la ville hôte des XIXes Jeux Olympiques d'hiver en 2002 : Salt Lake City.
- Recul de la limite d'âge des membres du CIO (élus après 1965) à 80 ans.

105e Session, Atlanta, juillet 1996

- Élection d'un nouveau vice-président et de deux nouveaux membres de la commission exécutive.
- Élection de nouveaux membres du CIO et de nouveaux membres honoraires.

106e Session, Lausanne, septembre 1997

- Réélection, pour un quatrième mandat consécutif, de Juan Antonio Samaranch à la présidence du CIO.
- Élection de la première femme vice-présidente du CIO : Anita L. DeFrantz.
- Élection de la ville hôte des Jeux de la XXVIIIe Olympiade en 2004 : Athènes.

107e Session, Nagano, février 1998

- Admission au programme olympique du pentathlon féminin et de la catégorie Star en voile pour les Jeux de Sydney en 2000.
- Jacques Rogge est élu membre de la commission exécutive.
- Le Grand-Duc Jean de Luxembourg, doyen du CIO, démissionne et est nommé doyen honoraire du CIO.

108e Session (extraordinaire), Lausanne, mars 1999

- Vote de confiance au président du CIO, Juan Antonio Samaranch.
- Exclusion de six membres du CIO pour conduite inappropriée en relation avec la candidature de Salt Lake City.
- Création de la commission CIO 2000 chargée d'examiner le CIO et ses structures et de faire des recommandations sur les changements à apporter.
- Création de la commission d'éthique ayant pour mandat de conseiller et de guider le CIO dans son fonctionnement.
- Réforme de la procédure d'élection de la ville hôte pour 2006 : création d'un collège de sélection chargé de désigner les villes qui seront soumises au vote final de la Session.
- Adoption de la Déclaration de Lausanne sur le dopage dans le sport qui prévoit la création d'une agence mondiale antidopage.



109e Session, Séoul, juin 1999

- Décision d'effectuer des contrôles de dopage inopinés lors des Jeux de Sydney en 2000, sous l'autorité du CIO.
- Suspension des contrôles de féminité.
- Élection de la ville hôte des XXes Jeux Olympiques d'hiver en 2006 : Turin.
- Adoption du Code d'éthique du CIO et de l'Agenda 21 du Mouvement olympique.

110e Session (extraordinaire), Lausanne, décembre 1999

- Adoption des cinquante réformes proposées par la commission CIO 2000, portant sur la composition, la structure, l'organisation et le rôle du CIO ainsi que sur la désignation de l'organisateur des Jeux Olympiques.
- Quelques-unes des décisions :
 - abaissement de la limite d'âge à 70 ans pour les nouveaux membres;
 - création d'une commission des candidatures pour l'élection au CIO;
 - limitation du mandat du président du CIO à huit ans, renouvelable une seule fois pour quatre ans;
 - introduction d'une phase d'acceptation des candidatures à l'organisation des Jeux;
 - limitation du nombre d'épreuves et d'athlètes aux Jeux.

111e Session, Sydney, septembre 2000

- Approbation du test de détection de l'EPO pour les Jeux Olympiques de Sydney.
- Élection de huit nouveaux membres du CIO.
- Élection de nouveaux membres de la commission exécutive.

112e Session, Moscou, juillet 2001

- Élection de la ville hôte des Jeux de la XXIXe Olympiade en 2008 : Beijing.
- Élection du nouveau président du CIO : Jacques Rogge.
- Nomination du président Samaranch comme président d'honneur du CIO.

113e Session, Salt Lake City, février 2002

- Élection de dix nouveaux membres du CIO.

- Élection d'un nouveau vice-président et de deux nouveaux membres de la commission exécutive.

114e Session (extraordinaire), Mexico, novembre 2002

- Confirmation du principe d'examen périodique du programme olympique.
- Décision de limiter, pour les Jeux de l'Olympiade, le nombre des sports à 28, celui des épreuves à 301 et celui des athlètes à 10 500.
- Décision d'étudier de manière plus approfondie les moyens de contrôler le coût, la complexité et la taille des Jeux. Les réformes adoptées par la 110e Session du CIO en décembre 1999 ont été maintenues et la décision de ne pas visiter les villes candidates à l'organisation des Jeux largement soutenue.

115e Session, Prague, juillet 2003

- Élection de la ville hôte des XXIes Jeux Olympiques d'hiver en 2010 : Vancouver.
- Adoption des 117 recommandations présentées par la commission d'étude des Jeux Olympiques, visant à réduire le coût et la taille des Jeux.

116e Session, Athènes, août 2004

- Exclusion d'un membre du CIO.
- Révision de la Charte olympique suivant les modifications proposées par la commission juridique du CIO.

117e Session, Singapour, juillet 2005

- Élection de la ville hôte des Jeux de la XXXe Olympiade en 2012 : Londres
- Révision du programme olympique pour les Jeux de la XXXe Olympiade à Londres en 2012 : deux sports (softball et baseball) n'obtiennent pas la majorité absolue et sont exclus du programme.
- Exclusion d'un membre du CIO.

118e Session, Turin, février 2006

- Élection de cinq nouveaux membres du CIO.
- Élection de la ville de Copenhague (Danemark) pour l'organisation du



XIIIe Congrès olympique en 2009 ainsi que des réunions de la commission exécutive et de la 121e Session du CIO.

- Élection d'un nouveau vice-président et de deux nouveaux membres de la commission exécutive.
- Confirmation de l'inscription de 26 sports au programme des Jeux Olympiques de 2012 à Londres.
- Reconnaissance d'un 203e Comité National Olympique : les îles Marshall (le 16e CNO d'Océanie).

119e Session, Ciudad Guatemala, 2007

- Élection de la ville hôte des XXIIes Jeux Olympiques d'hiver en 2014 : Sotchi (Fédération de Russie).
- Élection de quatre nouveaux membres du CIO.
- Procédure de vote simplifiée pour le programme olympique.
- Reconnaissance des 204e et 205e Comité National Olympique : Montenegro (MNE) et Tuvalu (TUV).
- Approbation du projet de Jeux Olympiques de la Jeunesse.

120e Session, Beijing, 2008

- Élection de quatre nouveaux membres du CIO.
- Élection d'un nouveau membre honoraire du CIO.

121e Session, Copenhague, 2009

- Élection de la ville hôte des Jeux de la XXXIe Olympiade en 2016 : Rio de Janeiro (Brésil). Les villes candidates étaient les suivantes : Chicago (États-Unis d'Amérique), Tokyo (Japon), Rio de Janeiro (Brésil) et Madrid (Espagne) – citées dans l'ordre du tirage au sort.
- La 121e Session a élu six nouveaux membres issus de quatre continents au Mario Pescante et Ser Miang Ng sont promus vice-présidents du CIO et Craig Reedie ainsi que John Coates entrent à la commission exécutive. La Session a également élu cinq membres honoraires. Les nouveaux membres du CIO sont Richard Peterkin (Sainte Lucie), SAR le

Prince héritier Frederik de Danemark, Habu Ahmed Gumel (Nigéria), Habib Abdul Nabi Macki (Oman), Lydia Nsekera (Burundi) et Göran Petersson (Suède).

- Réélection de Jaques Rogge comme du Président du CIO - La Session a admis le gold et le rugby au programme des Jeux Olympiques de 2016

122e Session, Vancouver, 2010

- Élection de deux nouveaux membres du CIO. Adam Pengilly et Angela Marie Ruggiero à la commission des athlètes du CIO par leurs pairs durant les Jeux.
- Élection de six nouveaux membres : SAR le Prince Faisal bin Al-Hussein de Jordanie, Maria de la Soledad Casado Estupiñan, Barry John Maister, Dagmawit Girmay Berhane, Patrick McQuaid, Yang Yang
- La Session a également élu Manuela Di Centa et Kipchoge Keino, tous deux champions olympiques, membres honoraires du CIO

123e Session, Durban, Juillet 2011

- Élection de la ville hôte des XXIIIes Jeux Olympiques d'hiver en 2018. La Session choisira parmi les trois villes candidates : Annecy (FRA), Munich (GER), PyeongChang (KOR).

IMPRESSUM

LES SESSIONS

Avril 2011

Une publication du

Pour plus d'informations, contacter :



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Château de Vidy,
1007 Lausanne,
Suisse

Centre d'Études Olympiques
Tél. +41 21 621 63 18
Fax +41 21 621 67 18
studies_centre@olympic.org